

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2015

Le vingt neuf mai deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Absent excusé : M. HONORÉ Jean-Yves donne pouvoir à M. FOUGLÉ, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD,

Secrétaire de séance : M. PORCHER Henri

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2015.

I – DIA

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 555 et la parcelle A 1 556, situées «4 Place de l'église » propriété de Monsieur DAVIDSON Steven et Mesdames DAVIDSON SMITH Debra et DAVIDSON ABRAMSON Paula.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – CONVENTION PORTANT SUR LA RÉNOVATION DE LA RD N° 91

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention entre le Département d'Ille et Vilaine et la collectivité de Feins est établie et doit être signée par l'Autorité territoriale dans le cadre de la rénovation de la route départementale n° 91 en agglomération (P.R. 25 + 810 au P. R. 26 + 080). Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ces aménagements seront réalisés et gérés. Elle fixe également la domanialité des ouvrages réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

III – SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des trois demandes de subventions qui ont été transmises à la commune durant le mois de mai 2015. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune) .

Le dossier de l'association ALPA est incomplet.

Le dossier de l'association Bien vivre est complet. L'association demande une subvention de 1 350 €.

Le dossier de l'association Comité des fêtes est complet. L'association demande une subvention de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se positionner après obtention des éléments manquants de l'association ALPA (Aviron Loisir en Pays d'Aubigné) : bilan financier et état des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 800 € à l'association Bien Vivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Comité des Fêtes

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 6

IV – SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le budget d'acquisition de livres, périodiques et achats de livres a été prévu conformément aux dispositions du contrat d'objectifs signé avec la bibliothèque Départementale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2015 auprès du Conseil Général au titre du contrat de territoire pour l'acquisition de livres, périodiques et documents sonores et à signer toutes pièces nécessaires au versement de cette subvention.

V – AVENANT AU MARCHÉ DE RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION POUR CREER UNE SALLE DE CLASSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que La SARL KOEHL a été retenu dans le cadre du marché de réhabilitation / transformation d'un ancien logement de fonction en classe et locaux annexes. Le montant initial du lot n° 6 (cloisons sèches) du marché public est de 10 992,70 € HT.

Un avenant n° 1 est proposé pour la pose de doublage collé par placostil en raison de problèmes techniques : suite à la suppression de l'escalier entre les différents niveaux, la reprise en enduit s'est avérée techniquement impossible dans l'ancienne cage d'escalier d'où la nécessité de procéder à la rénovation par doublage placostil.

Le montant de l'avenant n° 1 est 1 080,30 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 12 073,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 pour 1 080,30 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 12 073,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation thermique de deux salles de classes de la maternelle de l'école Pierre Marie Cholet située dans le bourg de Feins.

Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 31 mai 2015 (date butoir pour la remise de dossier).

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
Maîtrise d'ouvrage	1 500,00 €	DETR 35 %	4 551,77 €
Pose plafond	9 622,75 €	AUTOFINANCEMENT	8453,30 €
ECLAIRAGE	1 882,32 €		
TOTAL H.T.	13 005 ,07 €	TOTAL H.T.	13 005,07 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII – ACHAT MOBILIER

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal différents devis concernant l'achat de mobilier pour la rentrée scolaire 2015, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves et de l'aménagement pour la 5ème classe.

Société COMAT & VALCO	4 727,70 € HT
Société UGAP	5 722,84 € HT
Société MANUTAN	5 722, 84 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la Société COMAT & VALCO pour un montant de 4 727,70 € HT

IXX – QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école : le mardi 16 juin 2015 à 18h00

Projet éducatif de territoire :Le PEdT (Programme Educatif Territorial) de la collectivité de Feins est élaboré, validé et signé par différents partenaires (Mairie, Ecole Pierre-Marie Chollet, association Familles Rurales et les représentants des parents d'élèves).

Ce document a été communiqué le 28 mai 2015 à l'académie de Rennes puis transmis à Monsieur l'Inspecteur d'académie. Il fera l'objet d'une étude pour validation par la commission tripartite (Education nationale, DDCSPP et CAF).

Inauguration de la 5ème classe : le samedi 5 septembre 2015 à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50
Prochaine réunion le vendredi 26 juin 2015 à 20h30.